

Commune de : ROMANECHÉ-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **19 mai 2021** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Gérard LORON, Madame Josette GOMBERT, adjoints.
Mesdames Monique DUTRAIVE épouse LENFANT, Patricia FLAMY, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD,
Marion PONT, Sandrine TITOLO et Marie-France MONNET.
Messieurs Joël BROUTIN, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO et Thomas PATENÔTRE.

Excusés : Madame Aurélie BUFFA représentée par Madame Céline MASCHINOT
Monsieur Frédéric BERGERON représenté par Madame Sandrine TITOLO

Absent : Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Joël BROUTIN a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 16 voix pour et 2 voix contre

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2021/2022

Le conseil municipal décide à 4 voix contre et 14 voix pour de maintenir le prix du repas au restaurant scolaire au tarif de 3€60.

Un tarif adulte est également mis en place pour un montant de 6€70.

TARIF GARDERIE ANNÉE 2021/2022

Le conseil municipal décide à 4 voix contre et 14 voix pour de maintenir le prix de l'accès à la garderie périscolaire au tarif de 1€48 la demi-heure.

ACQUISITION DES PARCELLES c602-605-607-609 LE Bourg et C 604 :

Le Maire rappelle au conseil municipal l'historique des projets d'acquisition en cours pour les différentes parcelles situées sur le Bourg cadastrées C602, 605,607 et 609 en partie appartenant à la SCI le Vent du Moulin ainsi que la parcelle cadastrée C604 appartenant à Monsieur Gonon .

Pour rappel, les parcelles ont fait l'objet des estimations suivantes par les services France Domaine :

	surface	estimation	prix/m2	15%
C605 (maison)	83	27000	NS	31050
C602	832	75000	90.14	86250
C607	458	41200	89.96	47380
C609 division	1000	90000	90.00	103500
		233200		268180

Parcelle C604 estimée à 25 000 euros pour 281m² soit 28 500 euros (+15%)

Au vu de l'intérêt pour la commune à agir pour le maintien des commerces et de l'activité sur le centre du village, le projet était de porter au vote une proposition d'acquisition de ces terrains avec une marge de 15% au-dessus de l'estimation formulée par les services France domaine, afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement du centre de bourg de la commune.

Un contact a donc été pris en ce sens avec les différents propriétaires concernés.

Un contact a donc été pris avec le propriétaire des parcelles cadastrées C602, 605,607 et 609 en partie concernant l'acquisition envisagée par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après plusieurs entrevues concernant l'acquisition des parcelles cadastrées C602, 605,607 et 609 en partie, la dernière proposition formulée par le propriétaire ne porte pas sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet et prévoit l'institution d'un droit de passage qui pourrait compromettre les projets envisagés par la municipalité.

Par conséquent, après étude du dossier et à l'unanimité des membres présents et représentés, Le conseil municipal décide que le vote des décisions préalablement portées à l'ordre du jour concernant l'acquisition respective des parcelles cadastrées C602, 605,607 et 609 en partie appartenant à la SCI le Vent du Moulin ainsi que la parcelle cadastrée C604 appartenant à Monsieur Gonon n'aura pas lieu.

ACQUISITION PARCELLE G669 EN PARTIE (30CA)

Pour favoriser la sécurisation de l'accès à la parcelle G747 sise le Molard du Fief, dans le cadre de l'aménagement du rond-point sur la RD 906 à l'entrée nord de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de l'acquisition de la parcelle G669p appartenant à l'indivision GEOFFRE pour une surface de 30ca pour un montant de 90 euros le m² soit 2700€ TTC.

ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ZONE « LES BRASSES »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande formulée par le bureau d'étude EUCLYD mandaté par ENEDIS concernant l'amélioration de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur l'impasse des Brasses. Les travaux d'alimentation comporteront le passage d'un câble souterrain sur la parcelle cadastrée G808 appartenant à la commune.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser la servitude de passage correspondante sur la parcelle G808 sise Impasse des Brasses.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE ; PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RÉDACTION DES BAUX DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 03/06/20 en date du 8 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal fixait les tarifs d'occupation de la maison pluridisciplinaire et prévoyait que la rédaction des contrats de location seraient confiés à l'étude notariale de Maître Benoit, notaire à Romanèche-Thorins. Il informe l'assemblée de la nécessité de préciser à qui sera imputée la charge financière de la rédaction de ces documents.

Le conseil municipal retient à l'unanimité des membres présents et représentés que les frais correspondant à la rédaction des baux de location des locaux de la maison pluridisciplinaire seront à la charge de la commune.

MBA : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT, COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence «Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1^{er} janvier 2020 à MBA.

MBA : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT, SDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1^{er} janvier 2021 à MBA.

QUESTIONS DIVERSES

Maison pluridisciplinaire : Marie-France Monnet demande des précisions sur l'état d'avancement de la recherche de médecin. Monsieur Vacher informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, aucun engagement ferme concernant l'installation d'un médecin généraliste n'est parvenu en mairie.

Antenne 5G : Sandrine Titolo demande si le projet d'implantation d'antenne 5G est toujours d'actualité. Monsieur Vacher informe l'assemblée qu'Orange recherche un emplacement mais pour une antenne 4G sur le secteur de la RD906-voie ferrée.

Le projet d'antenne 5G a été annulé pour impossibilité d'alimentation électrique du terrain.

Location des salles des fêtes : Céline Machinot demande à l'assemblée si la remise en location des salles des fêtes peut être envisagée sur l'été. Les locaux étant actuellement occupés par le restaurant scolaire pour la salle du Moulin à Vent et les réunions pour la salle Benoit Raclet, Monsieur Vacher propose de voir cette question sur la fin de la semaine prochaine.

Reprise des activités sportives : Joël Broutin informe l'assemblée que le foot et le tennis ont pu reprendre leur activité. Le foyer rural de son côté a mis fin à sa saison. Les stages sur l'été devraient avoir lieu avec occupation de la salle de sports.

Services périscolaires : Céline Machinot soulève les problèmes rencontrés sur les inscriptions de garderie ainsi que l'insatisfaction de quelques parents sur certains des repas fournis par le prestataire actuel. Une demande de devis pour un logiciel de saisie est envisagée.

Centre de loisirs : Josette Gombert informe l'assemblée qu'une réunion du centre de loisirs de la chapelle de Guinchay doit avoir lieu sur les participations des communes environnantes. La création d'un centre de loisirs sur la commune pourrait être envisagé.

Skate Park : Marie-France Monnet demande ce qu'il en est du devis transmis par Joel Broutin concernant le projet de Skate-park. Céline Machinot précise que le projet fera l'objet d'une présentation en conseil municipal et que la consultation d'un cabinet conseil est envisagé.

Commission économie tourisme : Charles Ahiafokpo informe l'assemblée que 150 courriers ont été envoyés aux entreprises pour la création du réseau d'entreprises sur la commune. Environ 40 réponses sont parvenues à la commission pour traitement.

Deux rencontres sont d'ores et déjà prévues : le vendredi 11 juin à 14h et samedi 12 juin à 10h.

Fête Raclet : Une réunion aura lieu ce jeudi à 18h30. Plusieurs projets de réorganisation sont à l'étude : étendre le parcours sur une boucle complète avec des animations de rue et dégustation sur la salle du Moulin à Vent, mise en place de navette... Le projet devrait être affiné lors des prochaines réunions.

Fête de la musique : Sandrine Titolo demande ou en est l'avancement du projet. Céline Machinot informe que les groupes ont peu répété cette dernière année n'ayant pas eu la possibilité de se regrouper et que peu de retours sont parvenu dans l'immédiat. Seul un professionnel s'est manifesté.

Info Romanècheoise : Les retours sur sa distribution sont positifs.

Séance close à 22h15

Le Maire,

Yannick VACHER

